

22<sup>ème</sup> session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel

(4-15 mai 2015)

Malawi

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mardi 5 mai 2015 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation du Malawi.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes au Malawi:

- Signer et ratifier le deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international sur les droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort ;
- Signer et ratifier la Convention internationale sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, ainsi que le 2<sup>ème</sup> protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains, ou dégradants ;
- Poursuivre les efforts pour lutter contre les violences faites aux femmes (violences domestiques, mariages forcés) et pour promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, en mettant pleinement en œuvre la législation pertinente, en conduisant des programmes de sensibilisation de la population, et en poursuivant en justice les auteurs de ces violences ;

- Poursuivre les actions engagées pour assurer le respect effectif des droits des enfants, lutter en particulier contre les mariages précoces en adoptant rapidement et en mettant en œuvre la loi sur le mariage (Marriage Bill) ;
- Abroger la législation pénalisant l'homosexualité, afin de respecter pleinement les principes d'égalité et de non-discrimination entre toutes les personnes ;
- Prendre des mesures concrètes pour améliorer le système judiciaire et carcéral, en réduisant les cas de détentions provisoires excessivement longues, et en assurant des conditions de détention humaines ;
- Renforcer l'action des autorités pour combattre les violences à l'encontre des personnes souffrant d'albinisme.

Je vous remercie./.

Jean-Noël LAOITS